**Avis CFVU n°2026-30**

**La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire, en sa séance du Jeudi 19 novembre 2026 en salle du Conseil, bâtiment Bélénos (BDR)**

**Sous la présidence d'Isabelle VON BUELTZINGSLOEWEN, Présidente de l'Université Lumière Lyon 2**

**Vu** le code de l'éducation et notamment son article L712-6-1 ;
**Vu** les statuts de l'Université Lumière Lyon 2, adoptés par le conseil d'administration le 27 avril 2018 ; modifiés ;

**Objet** : Avis relatif aux capacités d'accueil Parcoursup

Les membres de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire ont rendu un avis favorable sur les capacités d'accueil Parcoursup conformément aux documents joints en annexe, à la majorité des suffrages exprimés.

Membres en exercice : 37
Quorum : 20
Présents et représentés : 23

Dont :
Pour : 17
Contre : 4
Abstentions : 2
Ne prend pas part au vote : 0

Fait à Lyon, le 19 novembre 2026,
La Présidente,
Isabelle von BUELTZINGSLOEWEN

*La présente délibération peut faire l'objet : d'un recours gracieux devant l'auteur de l'acte: Ce recours doit être introduit dans un délai de deux mois à compter de sa publication si vous souhaitez pouvoir former un recours contentieux contre une décision de rejet de votre recours gracieux ; d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication.*
*Date de transmission au Recteur, chancelier des universités au plus tard le Jeudi 26 novembre 2026*

Direction de la formation
**Service des études**
Campus Berges du Rhône
18 quai Claude Bernard – F69365 Lyon cedex 07